Formation continue experts et laboratoires « sols »

Dématérialisation CWEA 2014

Balthasart Françoise





Jambes – 25 novembre 2014





CWEA 2014 : partie 2 Dématérialisation

- Nouveau site internet → www.issep.be (en cours d'actualisation)
- Législation → Nouvelle version des tableaux
- CWEA → Uniquement en version électronique
- <u>Nouveautés :</u>
 - Interfaces → Législation >< procédures CWEA
 - Glossaire
 - Documents annexes et draft procédure → espace membres







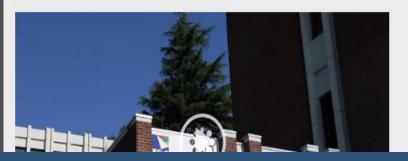
ISSEP A in \mathfrak{h} Q

Qui sommes-nous

Organisme d'intérêt public de type A créé en 1990, l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP) est le digne successeur de l'Institut des Mines (1902), l'Institut national des industries charbonnières (INICHar-1947) et l'Institut national des industries extractives (INIEx-1967). Il bénéficie, de ce fait, d'un héritage de plus de 100 ans de recherche et d'expertises reconnues!

L'Institut scientifique de service public (ISSeP) est un organisme d'intérêt public (OIP). Il est soumis à l'autorité du Gouvernement wallon qui en détient les pouvoirs de gestion. Son Ministre fonctionnel est le Ministre de l'Environnement.

Son effectif est composé d'environ 300 personnes réparties sur deux sites : Liège où se situe également le siège social et Colfontaine.



Agenda

	novembre 2014					
L	Ma	Me	J	٧	5	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
	« oct				déc »	

Contact

 Siège social de Liège
 Site de Colfontaine

 Rue Chéra, 200
 Rue de la Platine

 B-4000 LIEGE
 B-7340 COLFONTAINE

 Tél. +32 4 29 83 11
 Tél. +32 65 610 811

 Fax. +32 4 252 46 65
 Fax. +32 65 610 808

 direction@issep.be
 colfontaine@issep.be







ISS	A PROPOS	LÉGISLATION	CWEA	
Q	NOS MISSIONS	AIR	PRÉSENTATION DU CWEA	
C		EAUX	TABLE DES MATIÈRES	e Public (ISSeP) est le digne
51		SOLS	INTERFACES	nières (INICHar-1947) et l'Institut
n		SÉDIMENTS	DOCUMENTS ANNEXES	ge de plus de 100 ans de recherche et
d		DÉCHETS	DRAFT PROCÉDURES	

L'Institut scientifique de service public (ISSeP) est un organisme d'intérêt public (OIP). Il est soumis à l'autorité du Gouvernement wallon qui en détient les pouvoirs de gestion. Son Ministre fonctionnel est le Ministre de l'Environnement.







ISS	A PROPOS	LÉGISLATION	CWEA
Ç	NOS MISSIONS	AIR	PRÉSENTATION DU CWEA
		EAUX	TABLE DES MATIÈRES

EAUX TABLE DES MATIÈRES

SOLS INTERFACES

SÉDIMENTS DOCUMENTS ANNEXES

DÉCHETS DRAFT PROCÉDURES

e Public (ISSeP) est le digne mières (INICHar-1947) et l'Institut ge de plus de 100 ans de recherche et

L'Institut scientifique de service public (ISSeP) est un organisme d'intérêt public (OIP). Il est soumis à l'autorité du Gouvernement wallon qui en détient les pouvoirs de gestion. Son Ministre fonctionnel est le Ministre de l'Environnement.







ISSEP > Laboratoire de référence - Sols

Laboratoire de référence - Sols

Sols

Décret relatif à la Décret du 05 décembre 2008 relatif à la gestion des sols (M.B. du Téléchargemen du dossier 18/02/2009, p.14852 + addendum M.B. du 06/03/2009, p 19935) gestion des sols Arrêté du gouvernement wallon du 12 janvier 1995 portant Téléchargement Boues STEP(idem réglementation de l'utilisation sur ou dans les sols des boues du dossier d'épuration ou de boues issues de centres de traitement de dossier "Déchets") gadoues de fosses septiques (M.B. du 12/04/1995, p.9277) Arrêté du gouvernement wallon du 10 juin 1999 modifiant Téléchargement Boues l'arrêté du gouvernement wallon du 30 novembre 1995 relatif à la curage(idem du dossier gestion des matières enlevées du lit et des berges des cours et dossier "Déchets") plans d'eau du fait de travaux de dragage ou de curage (M.B. 09.09.1999 p.33755) Arrêté du gouvernement wallon du 04 mars 1999 modification Téléchargement Stations-service du titre III du règlement général pour la protection du travail en du dossier insérant des mesures spéciales applicables à l'implantation et l'exploitation des stations-service (M.B. 11.06.1999 p.21882)







A PROPOS

LÉGISLATION

CWEA

O NOS MISSIONS

AIR

PRÉSENTATION DU CWEA

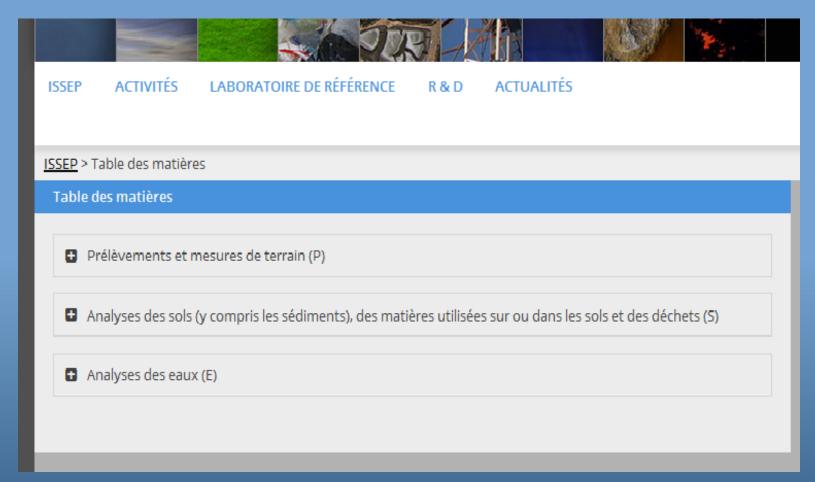
EAUX

TABLE DES MATIÈRES
INTERFACES
IN

L'Institut scientifique de service public (ISSeP) est un organisme d'intérêt public (OIP). Il est soumis à l'autorité du Gouvernement wallon qui en détient les pouvoirs de gestion. Son Ministre fonctionnel est le Ministre de l'Environnement.











Analyses des sols (y compris les sédiments), des matières utilisées sur ou dans les sols et des déchets (S)

Prétraitement des échantillons (S-I)	Référence CWEA	Ver.	Référence internationale
Prétraitement au laboratoire	<u>S-I-0</u>	3	
Prétraitement des échantillons pour analyses physico- chimiques et lixiviation	<u>S-I-1</u>	3	ISO 11464
Prétraitement des échantillons pour analyses organiques	<u>S-I-2</u>	2	ISO 14507
Détermination de la teneur pondérale en matière sèches et en eau	<u>S-I-3</u>	3	ISO 11465
Essai de lixiviation de sols et déchets fragmentés, de sédiments et de boues – méthode en batch	<u>S-I-4</u>	1	NBN EN 12457-2

Analyses minérales (S-II)	Référence CWEA	Ver.	Référence internationale
Extraction des éléments métalliques en trace (ETM) solubles dans l'eau régale	<u>S-II-1</u>	2	ISO 11466
			EN 13657
Dosage des éléments métalliques en trace dans les extraits à l'eau régale : Méthode par absorption atomique avec flamme et	<u>S-II-2.1</u>	1	ISO 11407
atomisation électrothermique (AAS-GF)			ISO 20280







	A FORM ATION	

Q NOS MISSIONS AIR PRÉSENTATION DU CWEA

C EAUX TABLE DES MATIÈRES

SOLS INTERFACES

DOCUMENTS ANNEXES

DÉCHETS DRAFT PROCÉDURES

e Public (ISSeP) est le digne mières (INICHar-1947) et l'Institut ge de plus de 100 ans de recherche et

L'Institut scientifique de service public (ISSeP) est un organisme d'intérêt public (OIP). Il est soumis à l'autorité du Gouvernement wallon qui en détient les pouvoirs de gestion. Son Ministre fonctionnel est le Ministre de l'Environnement.







ISSEP > Interfaces

Interfaces

Interface	Législation associée	
Décret sol	Décret du 05 décembre 2008 relatif à la gestion des sols (M.B. du 18/02/2009, p.14852 + addendum M.B. du 06/03/2009, p 19935)	Télécharger
Boues de curage	Arrêté du Gouvernement Wallon du 30 novembre 1995 modifié par l'arrêté du gouvernement wallon du 10 juin 1999 et par l'arrêté du gouvernement wallon du 26 janvier 2012 relatif à la gestion des matières enlevées du lit et des berges des cours et plans d'eau du fait de travaux de dragage ou de curage	Télécharger







CWEA année 2014

DÉCRET RELATIF A LA GESTION DES SOLS 5 DÉCEMBRE 2008

	Sol			Eau	
	Prélèvement	Prétraitement	Analyses	Prélèvement	Analyses
Métaux/métalloï	des				
Arsenic	• <u>P-1</u>	• <u>S-I-1</u>	• <u>S-II-2.1</u>	• <u>P-1</u>	• <u>E-II-1.1</u>
Cadmium	• <u>P-6</u>	• <u>S-I-3</u>	• <u>S-II-2.2</u>	• <u>P-2</u>	• <u>E-II-1.2.1</u>
Chrome tot	• <u>P-7</u>	• <u>S-II-1</u>		• <u>P-2</u> • <u>P-3</u>	• <u>E-II-1.2.2</u>
Cuivre	• <u>P-8</u>			• <u>P-4</u>	
Nickel	• <u>P-10</u>			• <u>P-5</u>	
Plomb				• <u>P-8</u>	
Zinc				• <u>P-10</u>	
Chrome VI	• <u>P-1</u>	• <u>S-II-4</u>		• <u>P-1</u>	• <u>E-II-3</u>
	• <u>P-6</u>			• <u>P-2</u>	
	• <u>P-7</u>			• <u>P-3</u>	
	• <u>P-8</u>		,	• <u>P-4</u>	
	• <u>P-10</u>			• <u>P-5</u>	
				• <u>P-8</u>	
				• <u>P-10</u>	
Mercure	• <u>P-1</u>	• <u>S-II-1</u>	• <u>S-II-3</u>	• <u>P-1</u>	• <u>E-II-2.1</u>
	• <u>P-6</u>	/ / /		• <u>P-2</u>	• <u>E-II-2.2</u>
	• <u>P-7</u>		X	• <u>P-3</u>	
	• <u>P-8</u>		<i>Y</i>	• <u>P-4</u>	
	• P-10		1	• P-5	







	A PROPOS	LÉGISLATION (CWEA
ISS		A production of the production of the second	
q	NOS MISSIONS	AIR	PRÉSENTATION DU (

NOS MISSIONS AIR EAUX SOLS SÉDIMENTS DÉCHETS

PRÉSENTATION DU CWEA TABLE DES MATIÈRES

INTERFACES

DOCUMENTS ANNEXES

DRAFT PROCÉDURES

e Public (ISSeP) est le digne inières (INICHar-1947) et l'Institut ge de plus de 100 ans de recherche et

L'Institut scientifique de service public (ISSeP) est un organisme d'intérêt public (OIP). Il est soumis à l'autorité du Gouvernement wallon qui en détient les pouvoirs de gestion. Son Ministre fonctionnel est le Ministre de l'Environnement.





Pour une demande d'inscription à l'espace membre :

- → Nom, prénom
- → Adresse e-mail
- → Nom de la société/laboratoire/institut
- → laboref@issep.be





LABORATOIRE DE RÉFÉRENCE R & D ACTUALITÉS ACTIVITÉS ISSEP ⊜ in ⋒ Q ISSEP > Table des matières Table des matières Agenda novembre 2014 Prélèvements et mesures de terrain (P) L Ma Me J Analyses des sols (y compris les sédiments), des matières utilisées sur ou dans les sols et des déchets 3 4 5 6 10 11 12 13 14 Analyses des eaux (E) 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 « oct déc » Contact Siège social de Liège Site de Colfontaine Rue Chéra, 200 Rue de la Platine B-4000 LIEGE B-7340 COLFONTAINE Tél. +32 4 29 83 11 Tél. +32 65 610 811 Fax. +32 4 252 46 65 Fax. +32 65 610 808 direction@issep.be colfontaine@issep.be **Espace membres** Identifiant Mot de passe





Merci de votre attention



Formation continue 25 novembre pour les experts et labos « sols »

C'était: Dématérialisation CWEA 2014

Par: Balthasart Françoise

A suivre : Obtention de l'agrément laboratoire

(A. Barbier & R. Detaille)



